



Conseil économique et social

Distr. générale
28 juillet 2017
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-quinzième session

Varsovie (Pologne), 9-13 octobre 2017

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions relevant de la Commission européenne des forêts

(CEF) de la FAO : Suite donnée aux décisions adoptées

à la trente-huitième session de la Commission
européenne des forêts

Trente-neuvième session

Varsovie (Pologne), 9-13 octobre 2017

Suite donnée aux décisions adoptées à la trente-huitième session de la Commission européenne des forêts

Note du secrétariat

Résumé

À sa trente-huitième session, la Commission a adressé plusieurs demandes et recommandations à la FAO. Le présent document décrit les mesures prises pour donner suite à ces demandes et recommandations. La suite donnée par la FAO et la CEE aux recommandations portant sur des questions communes n'est pas couverte par le présent document et il en sera rendu compte au titre des points pertinents dont l'examen est commun à la Commission européenne des forêts et au Comité des forêts et de l'industrie forestière.



Recommandations de la Commission européenne des forêts concernant le Programme de travail de la FAO dans le domaine de la foresterie

| <i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i> | <i>Objectif stratégique de la FAO</i> | <i>Activités de suivi de la FAO</i> |
|--|---------------------------------------|-------------------------------------|
|--|---------------------------------------|-------------------------------------|

A. Contexte mondial et régional : la CEE et la FAO, dans le cadre de leurs mandats existants :

- | | | |
|---|--------------|--|
| <p>1. Collaborent dans l'aide apportée aux pays pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui ont trait aux forêts, en concertation avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts.</p> | <p>SO1-5</p> | <ul style="list-style-type: none">• La FAO continue d'aider les pays pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui ont trait aux forêts, en mettant l'accent spécialement sur les cibles 15.1, 15.2, et 15.4, dont elle est l'organisation dépositaire. • De par la nécessité d'améliorer la qualité et la cohérence des rapports internationaux, régionaux et nationaux sur les ressources forestières, la FAO, par la formation et l'assistance technique, aide les pays à établir des systèmes de suivi intégrés et à renforcer les systèmes existants pour assurer une information fiable sur les forêts, les ressources arboricoles et l'utilisation et le changement d'affectation des terres. Ces renseignements sont utilisés pour l'élaboration des politiques, la planification, la gestion durable et l'établissement des rapports internationaux à soumettre au titre notamment de la Convention-cadre sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention sur la lutte contre la désertification et, désormais, des objectifs de développement durable. • La FAO a continué de soutenir le renforcement des capacités statistiques sur les produits forestiers aux niveaux national et régional dans le cadre de son programme statistique sur les produits forestiers pour améliorer la disponibilité des données et la qualité des statistiques relatives à ces produits. • La FAO a mis en place des bases robustes pour un cadre d'indicateurs visant à mesurer les contributions économiques, sociales et environnementales des forêts et à suivre les progrès en matière de gestion durable des forêts. • Afin d'aider les pays à surveiller le couvert végétal des régions de montagne, le Département des forêts de la FAO a aussi soutenu une série d'ateliers régionaux de formation et d'évaluation au cours desquels une vingtaine de jeunes chercheurs ont été formés, qui devaient ensuite réaliser des évaluations fondées sur l'interprétation visuelle augmentée d'images haute résolution au |
|---|--------------|--|

| <i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i> | <i>Objectif stratégique de la FAO</i> | <i>Activités de suivi de la FAO</i> |
|--|---------------------------------------|--|
| | | <p>moyen de l’outil Open Foris Collect Earth. Cette initiative a eu lieu pendant l’été 2016, et a produit les renseignements nécessaires pour définir les données de référence de l’indice du couvert végétal montagneux.</p> <ul style="list-style-type: none"> La FAO met aussi au point l’édition 2018 de sa publication phare sur la situation des forêts dans le monde, qui abordera les liens importants qui existent entre les forêts et les objectifs de développement durable. Le titre provisoire en est « Trajectoires de développement durable axées sur la forêt au service des paysages et des moyens de subsistance ». Le rapport 2018 mettra en évidence les contributions multiples des forêts et de ceux qui les utilisent et les gèrent au développement durable dans ses trois dimensions (économique, sociale et environnementale), et analysera l’efficacité de ces contributions. Il recensera les lacunes en matière de données et présentera des exemples et des recommandations de trajectoires de développement durable axées sur la forêt qui sont bénéfiques aux paysages, aident la croissance économique, et améliorent les moyens de subsistance, en particulier ceux des plus pauvres. |
| <p>2. Travaillent de concert à l’élaboration d’indicateurs mondiaux sur les forêts, en s’inspirant des indicateurs existants, ayant trait aux objectifs de développement durable et aux moyens efficaces de les mesurer, dans le cadre du Groupe d’experts des Nations Unies et de l’extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, continuent d’apporter leurs contributions audit Groupe d’experts.</p> | <p>SO1-5</p> | <ul style="list-style-type: none"> À la suite d’un certain nombre de réunions informelles, d’un atelier international d’experts à Ottawa et d’une initiative de l’organisation à Rome, une équipe spéciale du Partenariat de collaboration sur les forêts a élaboré une proposition concernant un ensemble mondial d’indicateurs de base relatifs aux forêts en vue d’une consultation en ligne. La consultation s’est achevée le 21 mai 2017 et ses résultats ont été présentés à la consultation d’experts de l’Évaluation des ressources forestières à Joensuu (Finlande), tenue du 12 au 16 juin 2017. À l’issue de l’examen de la consultation d’experts, l’ensemble mondial d’indicateurs de base sera finalisé par l’équipe spéciale du Partenariat et soumis pour agrément aux organes directeurs du Partenariat, dont le Comité des forêts et le Forum des Nations Unies sur les forêts, en 2018. |
| <p>3. Continuent d’aider ensemble les pays, en leur fournissant les outils et l’assistance technique nécessaires pour intégrer les questions ayant trait à l’atténuation des changements climatiques et à l’adaptation à ces changements dans leurs secteurs forestier et connexes ; et d’aider à renforcer les systèmes nationaux de surveillance des forêts dans l’optique de l’atténuation des changements climatiques.</p> | <p>SO2</p> | <ul style="list-style-type: none"> La FAO a publié des directives complémentaires aux directives de la Convention-cadre sur les changements climatiques concernant le « Traitement de l’agriculture, de la foresterie et de la pêche dans les plans nationaux d’adaptation ». Ces directives seront utiles aux pays en développement au sein de la région de la CEE en les aidant à faire en sorte que la foresterie, l’agriculture et la pêche soient incluses dans les plans nationaux d’adaptation et rendues plus adaptables et résilientes. |

| Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO | Objectif stratégique de la FAO | Activités de suivi de la FAO |
|--|--------------------------------|--|
| <p>4. Continuer ensemble, via le Programme de travail intégré, d'informer régulièrement les États membres et autres parties prenantes des derniers faits nouveaux survenus en matière de politique mondiale et régionale relative aux forêts, en s'inspirant aussi de l'éventuelle contribution de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO des politiques forestières, afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable et de faciliter le processus d'examen correspondant.</p> | SO1-6 | <ul style="list-style-type: none"> • La FAO a aussi engagé des travaux visant à élaborer un cadre méthodologique pour les évaluations de la vulnérabilité dans le domaine de la foresterie. • Le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (FAO-REU) et le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (FAO-SEC) proposent une assistance technique sur l'intégration de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements dans le secteur forestier et les secteurs connexes en exécutant des projets du FEM (en Azerbaïdjan, en Serbie, en Ukraine, en Ouzbékistan et en Turquie) mettant l'accent sur le renforcement du système national de surveillance des forêts en vue de l'atténuation des changements climatiques et d'une approche paysagère de la gestion durable des forêts. <p><i>Outre les renseignements présentés ici, voir le document ECE/TIM/2017/4-FO:EFC/2017/4</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La FAO a contribué à l'examen de questions de politique générale aux échelons international et régional à la Commission européenne des forêts, au Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et au Groupe de travail mixte des statistiques, de l'économie et de la gestion des forêts en élaborant des documents d'information et des exposés sur le sujet. En outre, des renseignements ont été diffusés à l'intention d'un grand nombre d'acteurs par inFO news et Infosylva. |
| <p>5. Poursuivent leurs efforts tendant à rationaliser l'élaboration des rapports, notamment en recourant, lors du prochain cycle d'établissement de rapports au niveau mondial, au Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières.</p> | SO2 | <ul style="list-style-type: none"> • Forest Europe, la FAO et la ECE travaillent à une collaboration étroite dans le cadre du cycle 2020 de collecte des données et intègrent les deux enquêtes au moyen de la nouvelle plateforme en ligne de l'Évaluation des ressources forestières. L'exécution du plan de collaboration est subordonnée à l'approbation officielle de tous les organes directeurs et à l'existence des ressources financières nécessaires. |
| <p>B. Services écosystémiques rendus par les forêts et financement de la gestion durable des forêts : la FAO et la ECE, dans le cadre de leurs mandats existants :</p> | | |
| <p>6. Rassemblent des études et des informations et les diffusent sous une forme facilement accessible.</p> | SO2-4 | <ul style="list-style-type: none"> • La FAO a rassemblé plusieurs études pour le chapitre sur l'évaluation des services écosystémiques liés à l'eau rendus par les forêts pour l'étude de la Section CEE/FAO de la foresterie et du bois intitulée « Les forêts et l'eau : évaluation et paiement des services liés aux écosystèmes forestiers ». |

| <i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i> | <i>Objectif stratégique de la FAO</i> | <i>Activités de suivi de la FAO</i> |
|--|---------------------------------------|--|
| 7. Analysent et comparent les systèmes existants de paiement des services liés aux écosystèmes forestiers. | SO2-4 | <ul style="list-style-type: none"> La FAO a poursuivi son activité ordinaire de compilation et de publication de statistiques sur les produits forestiers, dont la série chronologique va de 1947 à aujourd'hui et qui connaissent actuellement un regain d'importance dans une perspective de bilan carbone. <p>Voir la réponse indiquée pour le point 6 ci-dessus.</p> |
| 8. Élaborent et publient des directives à l'intention des professionnels sur la manière de financer, de payer et d'instituer des marchés des services liés aux écosystèmes forestiers en s'inspirant des exemples probants des États membres ; et que la FAO envisage de perfectionner les outils de gestion durable des forêts dans ce domaine. | SO2-4 | <ul style="list-style-type: none"> En collaboration avec la ECE, la FAO a contribué à la réalisation de l'étude de la Section CEE/FAO de la foresterie et du bois intitulée « Les forêts et l'eau : évaluation et paiement des services liés aux écosystèmes forestiers ». |
| 9. Fassent mieux connaître la valeur des services liés aux écosystèmes forestiers, notamment parmi le personnel politique, afin de créer le cadre propice nécessaire pour les politiques. | SO2-4 | <ul style="list-style-type: none"> La FAO a élaboré le chapitre sur l'évaluation des services écosystémiques liés à l'eau rendus par les forêts pour l'étude de la Section CEE/FAO de la foresterie et du bois intitulée « Les forêts et l'eau : évaluation et paiement des services liés aux écosystèmes forestiers ». |
| C. Réduction des risques de catastrophe et gestion des bassins versants | | |
| 10. Le Groupe de travail pour l'aménagement des bassins versants de montagne maintient son orientation actuelle, y compris l'élargissement de la collaboration intersectorielle. | SO2-5 | <ul style="list-style-type: none"> Le Groupe de travail, dans le cadre de ses deux groupes de travail thématiques, « gestion des risques et des catastrophes en montagne » et « eaux et forêts », respectivement, s'est employé activement à appliquer son programme de travail et à promouvoir la collaboration intersectorielle. Des ateliers sur la documentation des manifestations et la formation des praticiens ont été réalisés en Bosnie, en France et en Autriche. Un livre a été publié en ligne aux éditions Springer sur les services écosystémiques dans les bassins d'altitude et une proposition COST sur la gestion intelligente des bassins d'altitude a été présentée. Le Groupe de travail prépare actuellement sa trente et unième session qui aura lieu à Prague du 4 au 6 septembre sur le thème « gestion des bassins versants municipaux dans les régions de montagne ». |

| <i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i> | <i>Objectif stratégique de la FAO</i> | <i>Activités de suivi de la FAO</i> |
|--|---------------------------------------|---|
| <p>D. Atténuation des effets des changements climatiques, substitution et adaptation auxdits changements et restauration de paysages forestiers : la FAO et le CEE, selon leurs capacités et leurs mandats :</p> | | |
| <p>11. Entreprennent, en collaboration avec des organismes de recherche, une analyse des capacités des produits et des marchés forestiers d'atténuer les effets des changements climatiques ; établissent des normes de calcul et de validation de cette capacité d'atténuation.</p> | <p>SO2, SO4</p> | <ul style="list-style-type: none"> • L'étude du Département des forêts sur les forêts pour un avenir sobre en carbone a été lancée en 2016 et analyse la contribution des forêts et des produits ligneux récoltés à l'atténuation des changements climatiques. • Une étude sur la transition du secteur du charbon, qui indique des moyens de rendre la production et la consommation de charbon plus propres et plus respectueuses du climat, a été publiée et présentée à l'occasion de la Journée internationale des forêts, parallèlement à une infographie. |
| <p>12. Les représentants ont en outre proposé que la vingt-troisième réunion du Comité des forêts (COFO) de la FAO, qui aura lieu en 2016, examine la question de l'adaptation des forêts aux changements climatiques, en prenant en compte tous les types de forêt, de la forêt boréale à la forêt tropicale.</p> | <p>SO2, SO6</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu de cette recommandation et d'une autre recommandation émanant des commissions régionales, un point sur l'examen de la stratégie institutionnelle de la FAO en matière de changements climatiques et le rôle des forêts a été inscrit à l'ordre du jour de la vingt-troisième session du Comité des forêts. Au titre du même module thématique, un débat spécifique a été organisé sur les perspectives de financement qui se dessinent pour les forêts à la suite de l'Accord de Paris. En outre, un dialogue de haut niveau a été organisé sur les forêts et les changements climatiques. Les recommandations du Comité peuvent être consultées à l'adresse http://www.fao.org/3/a-mr526e.pdf. |
| <p>E. Restauration de paysages forestiers</p> | | |
| <p>13. Soutenir les pays dans leurs efforts visant à planifier et à mettre en œuvre des activités relatives à la restauration des forêts et des autres terres dégradées, notamment dans le cadre du Mécanisme de restauration du paysage forestier.</p> | <p>SO2</p> | <p>Voir la réponse indiquée au point 14.</p> <p><i>Des renseignements détaillés figurent dans le document ECE/TIM/2017/15-FO:EFC/2017/15</i></p> |
| <p>14. Continuer de coopérer avec ses partenaires afin de promouvoir la remise en état des terres dégradées, notamment en participant directement à des initiatives et des partenariats mondiaux tels que le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers, le Réseau international des forêts modèles et l'initiative « Landscapes for People,</p> | <p>SO2</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Sous l'égide de l'Union mondiale pour la nature (UICN), la FAO participe à une nouvelle initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts concernant les forêts et la restauration du paysage forestier. La nouvelle initiative est prévue pour une durée de trois ans et vise à promouvoir des progrès accélérés sur le terrain dans la réalisation des objectifs de restauration ; à renforcer l'appui en faveur de |

| <i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i> | <i>Objectif stratégique de la FAO</i> | <i>Activités de suivi de la FAO</i> |
|---|---------------------------------------|--|
| <p>Food and Nature », et continuer de coopérer avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts.</p> | | <p>la restauration du paysage forestier au sein des principales instances internationales ; à augmenter le financement consacré à la restauration du paysage forestier par le secteur public et le secteur privé ; à renforcer les synergies et les partenariats entre les programmes intersectoriels sur la restauration du paysage forestier du FEM, du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour les PMA et d'autres mécanismes, de façons à en améliorer les effets et à réaliser des économies.</p> |
| <p>15. Participer à des activités couvrant plus de disciplines et faisant intervenir plus de services, notamment dans le cadre des grands domaines de travail et/ou des initiatives régionales définis dans le Cadre stratégique de la FAO, de manière à améliorer la contribution des approches paysagères à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, et à la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.</p> | SO2 | <ul style="list-style-type: none"> • La FAO a publié des directives complémentaires aux directives de la Convention-cadre sur les changements climatiques concernant le « Traitement de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche dans les plans nationaux d'adaptation ». Ces directives seront utiles aux pays en développement au sein de la région de la CEE en les aidant à faire en sorte que la foresterie, l'agriculture et la pêche soient incluses dans les plans nationaux d'adaptation et rendues plus adaptables et résilientes. • La FAO a aussi engagé des travaux visant à élaborer un cadre méthodologique pour les évaluations de la vulnérabilité dans le domaine de la foresterie. • Le FAO-REU accorde un rôle croissant aux activités intersectorielles et interdépartements dans le cadre de projets existants (FEM Ukraine) et prévus (FEM Moldavie), en privilégiant les interventions en agroforesterie, dans le cadre de projets agricoles soucieux du climat. • Les activités intersectorielles et interdépartements du FAO-SEC concernent principalement l'intégration d'une agriculture soucieuse du climat, et de la gestion des pâturages et de la biodiversité dans le cadre de projets financés par le FEM en Turquie, au Kirghizistan et en Ouzbékistan. |
| <p>16. Rester en contact étroit avec ses partenaires multilatéraux, bilatéraux et du secteur privé, y compris le FEM, le Fonds vert pour le climat et les banques régionales et multilatérales de développement, afin de pouvoir aider davantage les pays membres dans le renforcement de leurs capacités de planification intersectorielle, le développement de leurs institutions et l'application concrète des approches paysagères.</p> | SO2 | <ul style="list-style-type: none"> • La FAO est accréditée auprès du Fonds vert pour le climat en tant qu'agent d'exécution pour les projets de taille intermédiaire (d'un montant allant de 50 à 250 millions de dollars), a signé l'accord du Fonds relatif au cadre de préparation et négocie actuellement l'accord-cadre sur l'accréditation. Elle s'emploie activement à aider les pays en développement à accéder aux ressources du Fonds vert pour le climat pour renforcer leurs capacités à assumer des investissements plus importants et à opérer une transformation structurelle en ce qui concerne la |

| Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO | Objectif stratégique de la FAO | Activités de suivi de la FAO |
|---|--------------------------------|---|
| | | <p>foresterie et d'autres utilisations des terres (de façon intersectorielle), s'agissant notamment de REDD+, de l'adaptation, de la résilience des écosystèmes forestiers et des populations tributaires des forêts.</p> <ul style="list-style-type: none"> En outre, le FAO-REU a été sollicité par des pays (Arménie, Géorgie) pour élaborer des modèles de projets du Fonds vert pour le climat portant principalement sur les questions relatives à la foresterie. Des demandes analogues adressées au FAO-SEC sont à l'étude au Kirghizistan et en Ouzbékistan. |
| <p>F. Exécution du plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte</p> | | |
| <p>17. La CEE et la FAO poursuivent leurs efforts conjoints pour aider les États membres à mettre en œuvre le Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte, de leur propre initiative et selon les mandats existants, en tenant compte des éléments relatifs à l'atténuation des effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements.</p> | <p>SO2</p> | <p>Les renseignements fournis dans le présent document doivent être considérés comme une contribution de la FAO à l'exécution du Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier. On trouvera des renseignements complémentaires dans le document <i>ECE/TIM/2017/4-FO:EFC/2017/4</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> La FAO contribue à l'examen à mi-parcours du Plan d'action de Rovaniemi. |
| <p>G. Suite donnée aux décisions de la trente-septième session de la Commission européenne des forêts</p> | | |
| <p>18. La FAO poursuit son action pour le développement et la diffusion de la boîte à outils SFM et pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.</p> | <p>SO 2</p> | <ul style="list-style-type: none"> Depuis la vingt-troisième session du COFO, le Département des forêts a continué d'améliorer la boîte à outils SFM : i) en élaborant et publiant 10 nouveaux modules – 8 en 2016 et 2 en 2017 (Foresterie au niveau local, Forêts et systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, Ressources génétiques des forêts, Effets bénéfiques pour la santé provenant des forêts, Forêts et restauration du paysage forestier, Démarches participatives et outils dans le domaine de la foresterie, REDD+, Réduction de la déforestation, Réduction de la dégradation des forêts, Énergie provenant du bois, Restauration et gestion des écosystèmes de mangrove, Utilisation de critères et d'indicateurs pour améliorer la gestion durable des forêts) ; ii) en renforçant les aspects liés au genre de la boîte à outils SFM ; et iii) en effectuant une enquête auprès des utilisateurs pour étayer une note de réflexion interne sur les possibilités d'amélioration supplémentaires de la boîte à outils. |

| <i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i> | <i>Objectif stratégique de la FAO</i> | <i>Activités de suivi de la FAO</i> |
|---|---------------------------------------|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> Des cibles, des indicateurs et des vérificateurs concernant les ressources génétiques forestières ont été mis au point avec la contribution du Groupe de travail technique des ressources génétiques forestières et des Centres de liaison nationaux sur les ressources génétiques forestières. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture les a adoptés à sa seizième session ordinaire en février 2017 afin qu'ils soient utilisés comme outils d'évaluation pour suivre l'exécution du Plan d'action mondial sur les ressources génétiques forestières. Les cibles, les indicateurs et les vérificateurs peuvent aussi être utilisés pour suivre les progrès de l'application de l'objectif 13 d'Aichi sur la biodiversité. |
| H. Genre, jeunesse et éducation | | |
| <p>19. La FAO soutient le travail éducatif axé sur la forêt à l'adresse du public au sens large, en tenant compte des possibilités de synergie avec la CEE dans le contexte régional.</p> | SO2 | <ul style="list-style-type: none"> La FAO achève la mise au point d'un manuel d'enseignement s'adressant aux élèves des classes supérieures du primaire. Ce support devrait être mis à l'essai en plusieurs lieux et révisé en fonction des résultats de la mise à l'essai. Des travaux préparatoires sont en cours pour l'élaboration d'un autre ensemble d'outils éducatifs proposant des sujets liés aux forêts couvrant plusieurs années du primaire, en commençant par les plus jeunes élèves. La boîte à outils devrait reposer sur une conception européenne et sera mise à l'essai dans trois pays sur trois continents. En fonction des résultats, des modifications supplémentaires seront effectuées pour adapter la boîte à outils à différents contextes. |
| <p>20. La FAO soutient les pays en renforçant les capacités et en fournissant un appui technique pour que les questions relatives au genre et à la jeunesse soient intégrées dans les politiques forestières et que ces politiques soient appliquées.</p> | SO3 | <ul style="list-style-type: none"> La FAO a produit en 2016 un guide pratique sur l'intégration des questions de genre dans le domaine de la foresterie, qui est disponible en anglais, en français et en espagnol. Le Département des forêts réalise un programme de formation sur l'intégration des questions de genre dans le domaine de la foresterie auquel est associé l'ensemble du personnel du siège s'occupant de ce domaine. Les séances de formation seront suivies de séances de tutorat pour vérifier que les connaissances acquises sont effectivement utilisées dans la formulation, l'exécution et le suivi des projets. Ces efforts devraient permettre une amélioration sensible de l'intégration des questions de genre dans les activités forestières au niveau national. |

| <i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i> | <i>Objectif stratégique de la FAO</i> | <i>Activités de suivi de la FAO</i> |
|--|---------------------------------------|---|
| 21. La FAO soutient l'autonomisation économique des femmes dans la chaîne de valeur forestière par le biais de la création d'entreprises. | SO3 | <ul style="list-style-type: none">• La FAO réalise de nombreuses activités de renforcement des capacités centrées sur les femmes sur le développement des petites entreprises forestières. En outre, des études régionales ont été achevées en Amérique latine et en Afrique et sont en cours en Asie en vue d'évaluer la situation actuelle des petites entreprises forestières et de formuler des recommandations de politique générale pour améliorer l'accès aux connaissances, aux marchés et au crédit.• Le FAO-REU soutient l'autonomisation économique des femmes au sein de la chaîne de valeur du secteur forestier en évaluant leur situation et en analysant les facteurs qui entravent leur participation aux chaînes de valeur du secteur dans le cadre d'activités de projet menées actuellement dans des pays des Balkans et en Géorgie. |
| 22. La FAO collabore avec le Groupe consultatif sur la connaissance des forêts afin de fournir des orientations pour la modernisation de l'enseignement forestier. | SO2 | <ul style="list-style-type: none">• Le Groupe consultatif sur la connaissance des forêts s'est réuni au cours de la vingt-troisième session du Comité des forêts. Avec le concours d'un stagiaire, il a été convenu de mettre sur pied une structure qui permette d'atteindre un public plus large afin que la communication soit efficace. Cette initiative est actuellement en attente en raison de la réforme du programme de stages de la FAO.• Si les activités en cours mettent l'accent sur les jeunes générations, une base financière plus robuste doit être mise en place pour renforcer la contribution du Groupe consultatif. |

La Commission est invitée à formuler des orientations supplémentaires sur les activités de suivi accomplies par la FAO.
